



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des eaux usées et des boues

Exercice 2023

**Syndicat de traitement des eaux usées
Saône Beaujolais - STEU^{SB}
105 rue de la République
69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS**



*Station d'épuration CITEAU
Juillet 2022*

Le mot du Président

FREDERIC PRONCHERY, PRESIDENT DU STEU^{SB}, MAIRE DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

A COMPLETER

SOMMAIRE

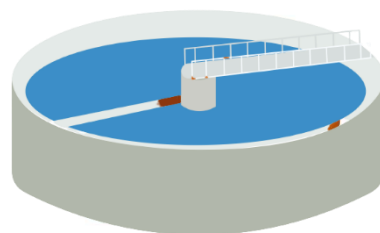
1. L'essentiel de l'année 2023	4
2. Territoire et compétences	5
3. Description technique du service	6
4. Activité du service en 2023	7
a. Exploitation du CITEAU	7
b. Faits marquants de l'année 2023	10
5. Indicateurs du service	11
a. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration – D203	11
b. Taux de conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU – P204	11
c. Taux de conformité des performances d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU – P205	12
d. Taux de conformité des performances d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel – P254	12
e. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation – P206	12
6. Tarification et situation financière 2023 du service	13
a. Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	13
b. Pour mémoire, prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ et facture type 120 m ³ sur la commune de Belleville-en-Beaujolais	13
c. Recettes d'exploitation du service en 2023	14
d. Investissements 2023 et leur financement	14
7. Perspectives 2024	15

1. L'essentiel de l'année 2023



13 600 HABITANTS
RACCORDES REPARTIS
SUR 3 COMMUNES

1 STATION D'EPURATION
25 650 EH



652 MM DE PLUIE
1,2 MILLIONS M³ D'EAUX TRAITEES
105 360 M³ DEVERSES EN TETE DE
STATION EN TEMPS DE PLUIE



100% CONFORMITE DES
EQUIPEMENTS ET
PERFORMANCES
D'EPURATION



779 KG DBO₅/J DE
POLLUTION EN MOYENNE
307 TMS BOUES EVACUEES
VERS UNE PLATEFORME DE
COMPOSTAGE
996 MWH D'ELECTRICITE
CONSOMMEE



1,13 M€ HT
D'INVESTISSEMENT



1,5533 € HT / M³ POUR LE
TRAITEMENT DES EAUX
USEES ET DES BOUES

2. Territoire et compétences

Le Syndicat de traitement des eaux usées Saône Beaujolais (STEU^{SB}) est constitué des communes de Belleville-en-Beaujolais et de Taponas. Il exerce 2 compétences : traitement des eaux usées et des boues d'épuration, gestion d'un réseau de chaleur (cf. encadré ci-contre).

Pour ce faire, il dispose d'une station d'épuration, nommée CITEAU, de 25 650 EH. Elle traite les effluents de l'intégralité de la commune de Belleville-en-Beaujolais et du quartier de la Commanderie à Taponas, par un processus de boues activées à faible charge.

La station est exploitée grâce à un marché de prestation de services, contractualisé avec SUEZ fin 2019 pour une durée de 6 ans maximum.

Le service cycle de l'eau, mutualisé sur 5 collectivités compétentes en eau et en assainissement, assure à hauteur d'un temps plein les missions complémentaires au marché de prestations : autosurveillance réglementaire, suivi opérationnel du prestataire, suivi des dépotages et des prélèvements d'eaux usées traitées, gestion du réseau de chaleur, entretien et maintenance du bâtiment (hors prestations contractuelles) et des espaces extérieurs, visites pédagogiques, etc.

Une station d'épuration exemplaire sur le plan environnemental

Le CITEAU a été identifié STEP du futur par l'AERMC : bâtiment basse consommation, réutilisation des eaux usées traitées pour le lavage des équipements industriels de la station et l'arrosage des espaces verts, création d'un réseau de chaleur à partir de l'énergie fatale des eaux usées.

Il est également labellisé refuge LPO, grâce à ses actions en faveur de la biodiversité et sa gestion écologique des espaces extérieurs : mares, nichoirs, verger biologique, hôtels à insecte, muret en pierres sèches, ruches, pâturage, toiture végétalisée, etc.



CHIFFRES-CLES DU SERVICE

- 1 station d'épuration à boues activées – 25 650 EH
- 3 communes raccordées suite à la connexion de Saint-Lager réalisée en juin 2023
- environ 13 600 habitants raccordés
- 1 marché de prestations de service + 1 ETP en régie

3. Description technique du service

DESCRIPTION DE LA STATION

Le CITEAU est une station à boues activées à faible charge. Elle est constituée de :

- Deux déversoirs d'orage en entrée de station,
- Une fosse à bâtarde et un bassin d'orage de 1 800 m³,
- Une filière de dépotage des matières de vidange,
- Des prétraitements : dégrillages grossiers et fins, avec système de compactage-broyage pour réduire la quantité de déchets évacués, dessableur – déshuileur, traitement des graisses (arrêté),
- Un bassin biologique avec traitement du phosphore au chlorure ferrique,
- Un clarificateur, sur lequel sont raccordées les prises d'eau du réseau de chaleur, de l'eau industrielle (lavage automatique des équipements) et de l'eau UV (lavages manuels, arrosage des espaces verts),
- Une file boues avec 2 centrifugeuses, et adjonction de polymère,
- Une filière de désodorisation de l'air (station en milieu urbain).

Les boues sont évacuées vers une plateforme de compostage, située à Monsols, sur le territoire de la communauté de communes Saône Beaujolais.

Le milieu récepteur des eaux usées traitées est la Saône.

DONNEES TECHNIQUES DU CITEAU

La capacité nominale de la station d'épuration est de 25 650 EH.

Paramètres	Capacités nominales	Valeurs moyennes annuelles 2022	Valeurs moyennes annuelles 2023
Débit journalier (m ³ /jour)	5660	2621	3457
Débit horaire (m ³ /h)	600	109	144
MES (kg/j)	1770	839	724
DBO ₅ (kg/j)	1539	887	779
DCO (kg/j)	3800	2035	1808
NTK (kg/j)	328	214	186

Extrait du CRT SUEZ 2023 – Données calculées sur la base des bilans 24h

APPORTS EXTERIEURS

En 2023, le CITEAU a reçu et traité 415 m³ de matières de vidange, issues des campagnes de vidange du SPANC de la Communauté de communes Saône-Beaujolais (6 campagnes dans l'année).

Le CITEAU réceptionne également, en tête de station (volumes comptabilisés en entrée station) :

- Les boues liquides d'épuration de la station d'Odenas : 394 m³,
- Les boues liquides d'épuration de la station de Taponas : 598 m³,
- Les effluents de la distillerie du Beaujolais : 1 339 m³,
- Les matières grasses de l'entreprise Bobosse : 3 310 m³.

4. Activité du service en 2023

L'ensemble des données de fonctionnement du CITEAU est présenté dans le bilan annuel d'autosurveillance. Quelques données sont reprises et présentées ci-dessous de manière synthétique.

a. Exploitation du CITEAU

VOLUMES TRAITES ET DEVERSES

En 2023, le cumul de précipitations mesuré est de 652 mm, soit une augmentation de 11 % en comparaison à l'année 2022. Cette hausse de la pluviométrie explique, partiellement, l'augmentation des volumes déversés (A2 ; +32%) et entrants sur la station (A3 ; +3%) par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, le rétablissement de la capacité hydraulique du réseau situé à l'aval du DO21 (A1) a également participé à accroître les flux arrivant au droit de la station par temps de pluie, et donc les volumes déversés sur ce point. Néanmoins, cette opération a permis de limiter les déversements du DO21 (A1 ; -18%), et in fine, de réduire l'impact sur le milieu récepteur, le bief du moulin, plus sensible.

Le volume traité (A4) par le CITEAU s'élève à 1,2 millions de m³ en 2023.

Le débit de référence pour la période 2019-2023 s'élève à 8 475 m³/j.

Année	Volume Entrant A3 (m3)	Volume Sortant A4 (m3)	Volume Déversoir A2 (m3)	% Volume déversés A2/(A2+A3)	Nb de jours de déversement en A2	Nb de jours de déversement en A5	Pluie (mm)
2016	1 219 332	1 345 707	46 550	4,0%	N.R*	0	852
2017	1 038 794	1 113 814	2 215	0,2%	5	0	488
2018	1 228 455	1 327 359	30 422	2,4%	16	0	767
2019	1 139 466	1 341 723	9 494	0,9%	9	0	695
2020	1 032 517	1 098 228	104 900	9,2%	13	0	532
2021	1 456 020	1 547 602	158 323	9,8%	39	0	851
2022	1 122 407	1 156 178	79 700	6,6%	24	0	539
2023	1 156 382	1 194 644	105 360	8,4%	24	0	652

* N.R : Non Renseigné

Le 29/06/2023, un déversement a eu lieu alors que la pluviométrie mesurée au droit de la station de traitement est nulle. Ce jour-là, des précipitations très localisées ont induit d'importants volumes collectés par le réseau jusqu'au droit de la station (+411% en A2+A3 par rapport au débit moyen journalier 2023).

Le reste des déversements ont eu lieu alors qu'une pluviométrie non nulle est mesurée au droit de la station.

POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

En 2023, les charges arrivant à la station sont en légère diminution par rapport à l'exercice 2022 et cela, malgré le raccordement de la commune de Saint-Lager (Juin 2023) représentant une charge théorique de 8,5 tonnes de DBO₅ (17 TDBO₅/an).

La principale raison de la baisse constatée tient à la méthode d'estimation de ces charges, fortement liée aux conditions météorologiques des journées concernées par des bilans 24h. La pluie, bien que pouvant diluer en partie les eaux usées, peut, à contrario, et en fonction de son intensité, lessiver les réseaux et provoquer des à-

coups de charge en entrée station comme ce fut le cas plusieurs fois en 2022. Or, en 2023, les campagnes de prélèvement ont été moins impactées par de fortes précipitations et donc, par ce phénomène de lessivage.

Année	DBO5 (T/an)	DCO (T/an)	MES (T/an)	Azote global (T/an)	Phosphore (T/an)
2019	232	636	215	56	6,5
2020	256	681	236	67	8,0
2021	277	771	332	75	8,2
2022	337	788	327	82	10,7
2023	316	740	291	74	9,1
Variation N/N-1	- 6 %	- 6 %	- 11 %	- 10 %	- 15 %

La pollution en DBO₅ reçue par la station est, en moyenne de 779 kg/j, soit 51 % de sa capacité nominale. La capacité nominale en DBO₅ n'a, cette année, pas été dépassée. La charge maximale mesurée au droit de l'entrée station (A2+A3) s'élève à 1 481 Kg/j (CBPO), soit 96 % de sa capacité nominale.

S'agissant de la pollution rejetée en sortie de station, aucune non-conformité n'a été enregistrée sur l'année en conditions normales d'exploitation.

Le 02/03/2024, le rendement minimum sur le paramètre MeS n'est pas atteint alors qu'une pluviométrie significative est enregistrée. Néanmoins, le rejet reste conforme en concentration, confirmant ainsi le bon fonctionnement de l'installation.

S'agissant des déversoirs en tête de station, le mois d'octobre représente 52% des volumes déversés sur l'année. La journée du 19/10 représente à elle seule 35% des volumes annuels déversés.

Mois	Volume déversé (A2)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	Pluie (mm)
Janvier	0	0	0	0	29.0
Février	0	0	0	0	9.0
Mars	810	244	551	205	41
Avril	0	0	0	0	47
Mai	1 400	422	953	354	41
Juin	18 520	5 585	12 607	4 686	78
Juillet	12 710	3 833	8 652	3 216	58
Août	1 960	591	1 334	494	41
Septembre	6 330	1 909	4 309	1 601	38
Octobre	55 310	16 679	37 650	13 994	124
Novembre	2 800	703	1 604	595	84
Décembre	5 520	1 665	3 757	1 397	61
Total	105 360	31 631	71 417	26 542	652

BOUES ET SOUS-PRODUITS

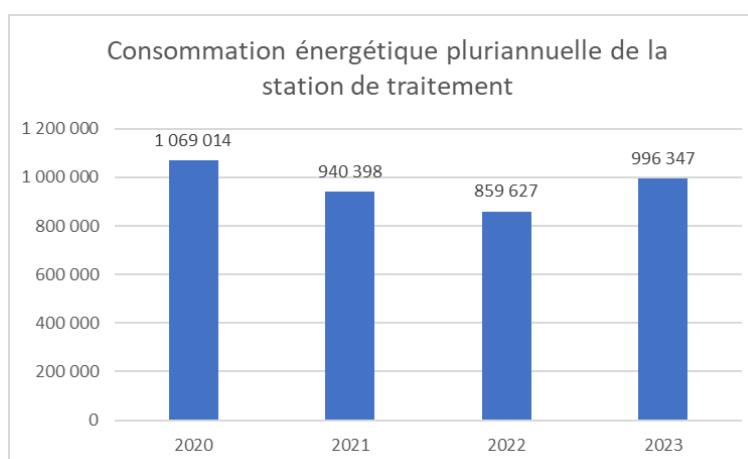
L'écart entre les quantités de boues produites et les quantités de boues évacuées est inférieur à 10% et stable sur les quatre dernières années. La siccité moyenne des boues évacuées en 2023 est de 18%.

Année	Boue produite (S4)		Boue évacuée (S6)		Écart S6-S4/S4
	TMS/an	Évolution	TMS/an	Évolution	(évac-prod)
		Écart/N-1		Écart/N-1	/prod
2017	337	8%	251	8%	-26%
2018	250	-26%	300	20%	20%
2019	212	-15%	206	-31%	-3%
2020	268	26%	256	24%	-4%
2021	286	7%	268	6%	-6%
2022	329	13%	304	12%	-7%
2023	307	7%	287	-6%	-7%
MOY	284		267		-6%

En 2023, 12 tonnes de refus de dégrillage et 12 tonnes de sables ont été évacués en décharge.

ENERGIE ET REACTIFS

L'énergie consommée en 2023 s'élève à 996 222 kWh, soit 17% de plus qu'en 2022. Pour mémoire, la consommation annuelle de la station est de 957 629 kWh en moyenne quinquennale.



En 2023, 5 tonnes de chlorure ferrique (-70% par rapport à 2022) et 3 tonnes de polymère (-40% par rapport à 2022) ont été nécessaires pour assurer respectivement l'élimination du phosphore et la déshydratation des boues avant transport.

CHIFFRES-CLES DE L'ACTIVITE 2023 DU SERVICE

- Une pluviométrie en hausse à 652 mm, soit +11% par rapport à 2022
- 105 360 m³ déversés en tête de station, soit +32% par rapport à 2022
- Près de 1,2 millions de m³ traités, soit +8% par rapport à 2022
- Pollution moyenne de 779 kg DBO₅/j, soit 50% de la capacité nominale
- CBPO élevée de 1 481 kg DBO₅/j
- 307 tonnes de matières sèches de boues évacuées (compostage)
- 996 MWh d'électricité, soit +16% par rapport à 2022

b. Faits marquants de l'année 2023

Dans la continuité de 2022, l'année 2023 a globalement été consacrée à la fiabilisation ainsi qu'à l'optimisation du fonctionnement des équipements de la station dans un objectif de sobriété.

MAINTENANCE DES DEGRILLEURS GROSSIERS

A l'arrêt depuis le précédent contrat d'exploitation, le dégrilleur grossier n°3 a fait l'objet d'un renouvellement de son moteur ainsi que d'une maintenance préventive ayant permis sa remise en fonctionnement.

Par ailleurs, la bande de convoyage ainsi que le compacteur assurant l'évacuation des refus de dégrillage ont fait l'objet de maintenances et d'améliorations afin de fiabiliser leur fonctionnement. La bande de convoyage a été notamment renouvelée et le support moteur a été consolidé. En outre, un démarreur progressif a été installé sur le compacteur afin de limiter les à-coups au démarrage et préserver ainsi le motoréducteur et l'accouplement.

MAINTENANCE DEGRILLEURS FINS

A l'instar du système d'évacuation des refus de dégrillage grossier, les auges de la vis de convoyage ainsi que sa motorisation ont fait l'objet d'un renouvellement. Un démarreur progressif a également été installé sur le compacteur afin de préserver les équipements.

MAINTENANCE ET OPTIMISATION DE LA DESHYDRATATION

Suite à un dysfonctionnement intervenu en octobre 2022 et ayant nécessité la mise à l'arrêt de la centrifugeuse n°1, une révision complète de l'équipement a permis le renouvellement de certains roulements et, in fine, sa remise en fonctionnement. La centrifugeuse n°2 a, quant à elle, fait l'objet d'une révision mineure. Par ailleurs, l'ensemble des stators des pompes d'alimentation et d'évacuation ont été remplacés.

En parallèle, une modification a été réalisée sur la préparante polymère afin de pouvoir être alimentée par le système d'eau industrielle UV, limitant ainsi la consommation d'eau potable. Un travail d'exploitation rigoureux est réalisé afin d'optimiser la consommation de polymère tout en maintenant une siccité des boues aux alentours des 20%.

Enfin, toujours dans une démarche de réduction de l'empreinte environnementale de l'installation, le système d'évacuation des boues depuis les centrifugeuses jusqu'aux bennes a été modifié, permettant ainsi un meilleur remplissage de celles-ci et, par conséquent, une diminution du nombre de rotations de camions.

REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES

En 2022, les lampes UV du système de désinfection des eaux usées traitées permettant leur réutilisation avaient été renouvelées. Les tubes avaient été nettoyés et l'une des deux cartes électroniques assurant l'alimentation des lampes UV avait été réparée suite à un dysfonctionnement. En 2023, la seconde carte électronique a également subi un défaut nécessitant son renouvellement.

En parallèle, le contexte réglementaire lié à la production et à l'utilisation des eaux usées traitées a évolué et s'est clarifié, notamment avec la publication de l'arrêté du 14 décembre 2023. En cohérence, le CITEAU a constitué un dossier de demande d'autorisation préfectorale fin 2023, afin de régulariser la situation administrative de l'installation.

VIDANGE DU BASSIN D'ORAGE

Au cours de l'année 2022, des dysfonctionnements couplés à des défauts de conception avaient été identifiés sur la vanne régulant le débit de vidange du bassin d'orage. Ces problématiques ne permettaient pas un fonctionnement automatique optimisé. Ainsi, en 2023, et suite à un diagnostic constructeur, la pignonnerie du

motoréducteur a été modifiée. Une nouvelle régulation du fonctionnement de la vidange du bassin a également été mise en œuvre. Cet automatisme repose sur le calcul en temps réel du débit transitant par la conduite de vidange et permet d'adapter la position de la vanne en fonction de la disponibilité de la station.

VENTILATION

Une opération importante de nettoyage, intérieur et extérieur, des gaines de ventilations (extraction et apport d'air frais) a été réalisée afin de maintenir l'absence de toute nuisance auprès des riverains et d'optimiser les consommations énergétiques des équipements.

CIRCUIT DE VISITE PEDAGOGIQUE

Chaque année, le CITEAU accueille environ 400 visiteurs, dont 300 sont des scolaires des établissements de Belleville-en-Beaujolais et environs. A ce jour, les visites sont assurées par le personnel de la station.

L'année 2023 a été consacrée au démarrage effectif d'un projet de circuit de visite pédagogique, innovant et autonome, ayant pour objectif de sensibiliser le public à la cause environnementale, notamment à l'impact des gestes du quotidien sur le milieu naturel. Ce circuit de visite permettra d'accueillir un plus grand nombre de visiteurs, d'améliorer leur expérience de visite et de libérer du temps aux agents du service.

ESPACES EXTERIEURS

Outre l'entretien courant effectué sur le site, l'année 2023 a vu la mise en place de nichoirs à hirondelles sous la verrière du CITEAU. Une repasse ornithologique a été mise en place afin d'attirer les oiseaux vers les nids.

La « banquette » autour du parking visiteurs a été entièrement replantée, afin d'améliorer l'aspect visuel des abords du CITEAU et favoriser la biodiversité.

Des espaces exotiques envahissantes (ailantes notamment) ont également été supprimées.

5. Indicateurs du service

La liste des indicateurs réglementaires à produire annuellement dans le RPQS est établie et définie dans l'arrêté et le décret du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

a. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration – D203

DEFINITION

Quantités de boues évacuées, en tonnes de matières sèches.

VALEUR

En 2023, **307 TMS** ont été évacuées vers la plateforme de compostage située à Monsols.

b. Taux de conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU – P204

DEFINITION

Le mode de calcul et la valeur de l'indicateur sont établis par les services de Police de l'eau.

VALEUR

Le CITEAU propose un taux de conformité de 100% (en attente de confirmation par la DREAL).

c. Taux de conformité des performances d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU – P205

DEFINITION

Le mode de calcul et la valeur de l'indicateur sont établis par les services de Police de l'eau.

VALEUR

Le CITEAU propose un taux de conformité de 100% (en attente de confirmation par la DREAL).

d. Taux de conformité des performances d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel – P254

DEFINITION

Nombre de bilans d'autosurveillance conformes / Nombre total de bilans d'autosurveillance

VALEUR

Le CITEAU propose un taux de conformité de 100% (en attente de confirmation par la DREAL).

e. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation – P206

DEFINITION

Quantité de boues admises sur une filière conforme / Quantité de boues totales évacuées

VALEUR

En 2023, la totalité des boues a été réceptionnée sur une plateforme de compostage. Le taux de boues évacuées selon des filières conformes est donc de **100%**.

6. Tarification et situation financière 2023

La part syndicale liée au traitement des eaux usées et des boues est facturée avec la part collecte de l'assainissement collectif, par les structures gestionnaires de l'eau potable.

a. Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024

INFORMATIONS-CLES FINANCIERES 2022 DU SERVICE

- Tarif applicable au 1^{er} janvier 2024 pour le STEU^{SB} : 1,5533 € HT/m³.
- Prix total de l'assainissement collectif pour une consommation annuelle de 120 m³ sur la commune de Belleville-en-Beaujolais : 3,08 € TTC/m³
Prix incluant la part collecte des eaux usées de la commune de Belleville-en-Beaujolais, la part traitement des eaux usées du STEU^{SB}, les redevances et taxes.
- 1,09 M€ de recettes qui couvrent les dépenses courantes, et financent les études et travaux de l'année ou à venir (report)
- Niveau d'endettement faible

Suite à la délibération n°2023-06 et sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, le tarif applicable au 1^{er} janvier 2024 pour la part syndicale relative au traitement des eaux usées et des boues s'élève à 1,5533 €/m³ HT. Il se compose d'une part fixe s'élevant à 4 € HT/an, et d'une part variable de 1,52 €/m³ HT.

b. Pour mémoire, prix TTC du service au m³ pour 120 m³ et facture type 120 m³ sur la commune de Belleville-en-Beaujolais

Pour une consommation annuelle de 120 m³, au 01/01/24, un usager paie une facture de 360,36 € TTC au titre de la collecte (commune BeB) et du traitement des eaux usées (STEU^{SB}), soit un prix de **3,08 € TTC/m³** (D204).

Décomposition de la facture 120 m ³ sur la commune de Belleville-en-Beaujolais	Quantité	Prix unitaire	Montant (€) 01/01/2023	Prix unitaire	Montant (€) 01/01/2024
Collectivités			304,40		316,4
Part fixe – collecte (commune de BeB)	1	8,00	8,00	8,00	10,00
Part variable – collecte (commune de BeB)	120	1,00	120,00	1,00	120,00
Part fixe – traitement (STEU ^{SB})	1	0	0	4	4
Part variable – traitement (STEU ^{SB})	120	1,47	176,40	1,52	182,4
Taxes et redevances			51,56		52,76
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'eau RMC)	120	0,16	19,20	0,16	19,20
TVA (10%)			32,36		33,56
TOTAL (€ TTC)			355,96		369,16
Prix (€ TTC /m³) pour une consommation de 120 m³			2,966		3,08

c. Recettes d'exploitation du service en 2023

S'agissant du traitement des eaux usées et des boues (compétence du STEU^{SB}), les recettes du service s'élèvent à **1 104 885 €** en 2023 et se décomposent ainsi :

	2022		2023	
	Montant (€)	Part sur total (%)	Montant (€)	Part sur total (%)
Facturation du service assainissement aux abonnés	996 636	90 %	1 047 266	96 %
Subventions d'exploitation (prime épuratoire)	58 202	5 %	39 654*	4 %
Produits exceptionnels	50 047	5 %	0	0 %
TOTAL	1 104 885		1 086 920	

* Pour l'année 2023, l'analyse annuelle de la conformité du système d'assainissement réalisée par la DREAL avait initialement conclu à la non-conformité en performance de la station de traitement des eaux usées avec comme conséquence une réduction de la prime épuratoire. Cette conclusion a été révisée suite à une sollicitation dûment justifiée du CITEAU. Ainsi, le complément de prime épuratoire correspondant, estimé à environ 10 000 €, devrait être versé au cours de l'exercice 2024.

d. Investissements 2023 et leur financement

MONTANT DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES

Les montants mandatés sur la section d'investissement incluent les études, notamment dédiées au projet de méthanisation territoriale portée par le STEU^{SB}, ainsi que les travaux sur le CITEAU :

	2021	2022	2023	Moyenne sur 3 ans
Montant réel mandaté en section d'investissement (€)	318 236	96 840	1 132 865	515 980

L'essentiel de l'investissement réalisé en 2023 a consisté en l'achat du terrain sur lequel sera construit la nouvelle unité de méthanisation, dont la maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le STEU^{SB}.

Aucune subvention n'a été perçue en 2023.

ETAT DE LA DETTE

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2023 sur le budget traitement des eaux usées et des boues. L'état de la dette est le suivant :

	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12 (€)	1 199 028	1 088 504	973 633
Montant remboursé en capital au cours de l'année (€)	106 342	110 524	114 871
Montant remboursé en intérêt au cours de l'année (€)	50 367	46 184	41 837
Montant total remboursé au cours de l'année (€)	156 709	156 708	156 708
Epargne brute annuelle (€)	473 677	388 959	266 028
Durée d'extinction de la dette – en années (P256)	2,5	2,8	3,7

AMORTISSEMENTS

L'état des amortissements est le suivant :

	2021	2022	2023
Montant des amortissements (€)	770 442	792 987	431 390

7. Perspectives 2024

AMELIORATION DE L'AUTOSURVEILLANCE

Actuellement, les déversements en tête de station (A2) ne font pas l'objet d'analyses dédiées. La concentration des effluents en entrée de station (A3) est attribuée, par défaut, à ce point de rejet.

Or, les déversements ayant lieu par temps de pluie, les effluents sont dilués par les eaux pluviales, en dehors de la phase de lessivage des surfaces et des réseaux, généralement absorbée par la station ou stockée au sein du bassin tampon.

En l'état, l'absence de caractérisation de la qualité de ces déversements est donc pénalisante dans le calcul de la conformité des rejets de la station. A titre d'exemple, la station a été déclarée non conforme en performance pour l'exercice 2022 par les services de la DREAL suite à 2 bilans 24h considérés rédhitoires (23/06 et 31/10) et réalisés par temps de pluie, ayant occasionné des déversements.

L'installation d'un préleveur dédié aux déversoirs A2 permettrait de mieux refléter le fonctionnement de la station, de son impact sur le milieu naturel et d'éviter les non-conformités fictives. Des essais seront réalisés fin 2024 afin de confirmer la faisabilité et la pertinence de cette évolution.

Cette étude sera également l'occasion de renouveler le préleveur de sortie (utilisation de l'ancien modèle pour les essais) et de réactualiser l'automatisme lié au pilotage de l'ensemble des préleveurs.

AMELIORATION DE LA SURVEILLANCE DES EFFLUENTS ENTREE STATION

Depuis 2021, les résultats d'autosurveillance mettent en évidence la présence régulière d'eaux usées d'origine non domestiques en entrée station. Ces effluents ont conduit, ponctuellement, à des dépassements de la capacité nominale de la station. Par ailleurs, dans ses dernières analyses annuelles de conformité, la DREAL relève les surcharges organiques et sollicite des éléments d'informations complémentaires.

Ainsi, afin de permettre la détection de ce type de rejet, une sonde conductivité sera installée en aval des dégrilleurs fins. Cela permettra, d'une part, d'alerter l'exploitant afin d'adapter les paramètres de fonctionnement de la station et d'assurer un traitement optimal, d'autre part, d'établir une corrélation entre les résultats issus de l'autosurveillance et la mesure de conductivité, pouvant ensuite permettre la mise en œuvre d'une sectorisation sur le système de collecte.

PROJET DE METHANISATION TERRITORIALE

Depuis plusieurs années déjà, le STEU^{SB} travaille à un projet d'implantation d'un méthaniseur sur le site LYBERTEC à Belleville-en-Beaujolais. Ce méthaniseur réceptionnera, entre autres, les boues d'épuration du CITEAU, celles de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône, ainsi que les effluents de la distillerie du Beaujolais. Les autres intrants seront identifiés par l'opérateur privé, dans un rayon maximum de 50km autour du méthaniseur.

La conception-exploitation du méthaniseur est portée par une SEMOp, dont les actionnaires sont le STEU^{SB} et un opérateur privé retenu sur appel d'offres. La mise en service de l'installation est prévue pour le dernier trimestre 2024.

Le montant global du projet s'élève à plus de 10 millions d'euros.

POURSUITE DES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES A L'AMELIORATION DES PERFORMANCES D'OPTIMISATION ENERGETIQUES DU CITEAU

Dans le cadre de la recherche de sobriété énergétique des équipements, le remplacement du surpresseur n°1 par un compresseur à vis (technologie plus économe), prévu initialement en 2023, sera réalisé en 2024. En parallèle, une réflexion est initiée sur l'optimisation du pilotage de l'aération afin de limiter la consommation de ces équipements énergivores.

VALORISATION DES ESPACES EXTERIEURS DU CITEAU

Les espaces extérieurs du CITEAU constituent un espace de biodiversité unique dont une partie est labellisée refuge LPO. Les aménagements se poursuivront pour entretenir et améliorer le site : réalisation d'un muret en pierre sèches et mise en place du suivi POP'reptiles pour recenser les reptiles sur le site, curage et réaménagement des abords de la mare, retrait et remplacement des espèces exotiques envahissantes, création d'une haie sèche, de passages à faunes, etc.

Le projet de circuit pédagogique du CITEAU prévoit également une mise en valeur des espaces extérieurs (faune, flore, idées simples et reproductibles chez soi des bons gestes pour la biodiversité).

PROJET DE PARCOURS PEDAGOGIQUE

L'année 2024 permettra de bâtir une trame de circuit pédagogique, nécessaire au « recrutement » d'une équipe pluridisciplinaire (scénographe, concepteur multimédias, etc.) qui aura pour mission de concevoir finement le circuit de visite. Le parcours devrait pouvoir être opérationnel pour la rentrée 2025.